

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	2
En exercice :	19	Excusé(es) :	0
Présents :	17	Non excusé(es) :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE SEPT AVRIL A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 avril 2026 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, D.FRADIN S. THIRÉ, P.SAENZ, C. AUGUSTIN, D. CHEVALIER, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, L. PICON, A. LAVAUD, B. LARGETEAU, H. LEFEBVRE, C.ROCHEREAU, A.JOUBERT, R. PRUNIER, L. MOUCHET

ABSENTS REPRÉSENTÉS : K. HARRACA à P. SAENZ, M. DELAPORTE à D.FRADIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

DISPOSITIONS ORGANIQUES

POINT 1	Délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)	Unanimité
POINT 2	Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes aux maires et des conseillers délégués	Unanimité
POINT 3	Formation des commissions municipales	Unanimité
POINT 4	Délégation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	Unanimité
POINT 5	Élection des représentants à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)	Unanimité
POINT 6	Délégation du Conseil Municipal au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime (SOLURIS)	Unanimité
POINT 7	Désignation des électeurs chargés d'élire les délégués titulaires et suppléants des communes du canton de La Tremblade au comité du SDEER	Unanimité
POINT 8	Désignation d'un Conseiller Municipal « Correspondant défense »	Unanimité
POINT 9	Délégation du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M)	Unanimité

POINT 10 Désignation d'un représentant au collège électoral du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime **Unanimité**

POINT 11 Désignation du « délégué élu » au sein du CNAS **Unanimité**

FINANCES

POINT 12 Vote du produit et des taux des impositions directes locales au titre de l'année 2026 **Unanimité**

POINT 13 Dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » avec la nomenclature M57 **Unanimité**

POINT 14 Produit irrécouvrables – Créance éteinte **Unanimité**

POINT 15 Comité Social Territorial
Désignation de la Présidente **Unanimité**

PERSONNEL

POINT 16 Modification du tableau des effectifs pour les besoins des services municipaux **Unanimité**

POINT 17 Conditions d'exercice du mandat des élus
Droit à la formation des élus municipaux **Unanimité**

POINT 18 Délibération de principe :
Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics momentanément indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du CGFP **Unanimité**

DOMAINE ET PATRIMOINE

POINT 19 Approbation d'une convention d'occupation pour la pose d'une canalisation souterraine électrique rue des Écoles et rue Sainte-Marie sous domaine public communal cadastré AA 458 527 **Unanimité**

A/ Affaires diverses

Affiché le 8 avril 2026

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Basile

